

L'ajournement

Je saurais gré au ministre de nous expliquer en détail l'analyse qui a été effectuée et qui a amené le gouvernement à conclure que la SCA devait déménager d'Ottawa.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Société du crédit agricole est une institution essentielle au secteur agricole Canadien.

Depuis sa création en 1959, la société a été une source importante de crédits et de services financiers pour les agriculteurs de tous les coins du pays. Elle joue un rôle primordial dans l'établissement et le maintien d'entreprises agricoles viables et productives. À la fin de l'exercice financier 1990-1991, la Société du crédit agricole détenait un portefeuille de 61 475 prêts totalisant 3,6 milliards de dollars.

Le déménagement du siège de la SCA d'Ottawa à Regina renforcera la présence du gouvernement du Canada en Saskatchewan et témoignera de la détermination du gouvernement à décentraliser ses organismes et ses services dans l'ensemble du pays. Ce déménagement profitera beaucoup à la ville de Regina et à la province, apportant quelque 200 nouveaux emplois à Regina.

La SCA emploie déjà quelque 185 personnes en Saskatchewan, dans ses bureaux locaux et son bureau régional, dont environ 75 travaillent à Regina même. Par suite du déménagement du siège à Regina, plus du tiers de l'effectif total de la SCA se trouvera dans cette ville et près de la moitié dans la province de la Saskatchewan. Ce déménagement s'inscrit aussi parfaitement dans le plan de décentralisation des emplois du gouvernement provincial dans des petites localités.

Le député de Regina—Wascana me dit que la population de la Saskatchewan, et plus particulièrement les agriculteurs de l'Ouest, est heureuse d'accueillir le personnel du siège de la SCA dans les Prairies. On espère qu'en vivant dans une ville à vocation rurale, la personnel de la SCA pourra développer des liens plus étroits avec ses clients de l'Ouest. En 1990-1991 et jusqu'ici cette année, environ 45 p. 100 des prêts de la SCA ont été consentis à des agriculteurs des Prairies.

La décision de déménager le siège social de la SCA est strictement une décision du gouvernement fédéral et n'a aucun rapport avec les élections provinciales. Elle est conforme à la politique de décentralisation du gouvernement, qui va dans le même sens que la décision, l'hiver dernier, de déménager l'Office national de l'énergie à Calgary.

Je puis assurer aux députés que ce dernier a mené à bon terme son déménagement à Calgary. Je suis certain

qu'à l'instar de l'Office national de l'énergie, la Société du crédit agricole bénéficiera grandement de ce déménagement puisqu'elle sera plus près des Canadiens de l'Ouest.

La société s'est remise de ses difficultés financières des années 80 et à enregistré, en 1990-1991, son premier excédent de fonctionnement en neuf ans.

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a maintenant dévoilé ses propositions constitutionnelles.

S'il faut en croire les médias, il y aurait eu des divergences d'opinions parmi les ministres qui ont élaboré ces propositions. Finalement, ces divergences ont été résolues. Elles n'ont pas été résolues sur la place publique, mais en privé, à huis clos.

Ces propositions touchent la plupart des préoccupations exprimées par les Canadiens lors des audiences de la Commission Spicer. Elles ont été renvoyées à un comité mixte parlementaire multipartite chargé de tenir des audiences publiques. Je crois savoir qu'un résumé des propositions sera envoyé à tous les ménages canadiens.

Tous les Canadiens ont donc maintenant la possibilité d'examiner et de débattre ces propositions sur la place publique. Il est très important, selon moi, que le comité mixte, notre gouvernement et tous les gouvernements provinciaux, qui sont mêlés à tout ce processus, soient prêts non seulement à écouter la population, mais également à accepter toutes les modifications positives que l'on propose d'apporter aux propositions du gouvernement ainsi que toutes les propositions constructives formulées par la population. Il se peut que ces nouvelles propositions s'écartent de celles du gouvernement, bien que certaines d'entre elles s'apparentent peut-être à celles que le gouvernement a débattues loin du public, à huis clos, avant de dévoiler les propositions que nous connaissons maintenant.

• (1810)

À moins que les gouvernements ne fassent preuve de cette ouverture et ne soient disposés à accepter les propositions constructives du public, il me semble que nous allons revenir au point de départ de tout ce processus, ce que la Commission Spicer a fait ressortir après avoir constaté que les Canadiens avaient perdu toute confiance dans leur gouvernement et la classe politique elle-même.

Ils ont bien sûr déploré le fait que les députés ne les représentaient pas à la Chambre, qu'ils n'avaient pas pris